

Mémoire de Gilles Pomerleau

Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Soumis le 3 juillet 2013 à
l'Office de consultation publique de Montréal

À propos de l'auteur

Gestionnaire, diplômé de la Faculté des Sciences de l'administration de l'Université Laval, maintenant à la retraite, j'habite L'Île-des-Sœurs sur Place du Soleil, depuis près de 23 ans. Outre la proximité des services et du centre-ville, notre principale considération, à mon épouse et à moi, dans le choix d'habiter Place du Soleil a été le caractère champêtre et la quiétude que l'on pouvait y retrouver grâce à la proximité d'un parc bien boisé et équipé de terrains de tennis pour y pratiquer ce qui est devenu mon sport de prédilection. Et, autre élément important, dans ce quartier de choix, il n'y avait plus de construction possible, jusqu'à ce que...



Dès le départ, j'ai été interpellé par le projet de construction d'une école primaire dans le parc de la Fontaine et je me suis joint au groupe de citoyens qui en prônaient sa protection, étant le seul parc digne de ce nom dans notre quartier, tout en appuyant la nécessité absolue de construire une deuxième école primaire à l'Île-des-Sœurs. Depuis les tout débuts, le site convoité a été décrié et, après une lutte qui a divisé la population, 747 résidents des zones contiguës se sont déplacés pour signer un registre s'y opposant, donnant un message clair et retentissant à l'administration municipale de trouver un autre endroit pour cette construction.

Si je me retrouve aujourd'hui devant la nécessité d'appuyer à nouveau le mouvement d'opposition à la construction de l'école dans le « Triangle », c'est que l'on s'apprête à nouveau à détruire notre parc à plus ou moins longue échéance et à hypothéquer à tout jamais la qualité de vie et environnementale de tous les résidents de l'Île.

J'ai assisté avec grand intérêt aux séances d'information des 17 et 18 juin dernier et j'ai lu et relu les documents et les transcriptions des présentations et des réponses aux questions qui sont affichés sur le site de l'OCPM. Je veux par ce mémoire soumettre à la Commission que :

- Le « Triangle » est un site inapproprié et inadéquat
- La circulation : un chaos en devenir

en espérant que mes conclusions, observations et commentaires apporteront aux commissaires un éclairage significatif sur les sujets abordés.

Le « Triangle » : un site inapproprié et inadéquat

Le choix du « Triangle » au croisement des deux boulevards les plus achalandés de L'Île-des-Sœurs présente de sérieuses lacunes et force la Commission scolaire Marguerite Bourgeois (CSMB) à bien des compromis. En voici un aperçu :

1. Terrain trop petit

Le terrain trop exigü force la CSMB à des accommodements importants, particulièrement au niveau de la cour d'école qui, à mon avis, pénalisent les enfants.

Lors de la séance d'information du 17 juin 2013, en réponse à une question, Mme Maryse Laberge, architecte pour la firme retenue par la CSMB, nous informe que, et je cite :

« En fait, je peux vous dire que la cour d'école, sur le plan en ce moment, ... c'est ... 2 700 mètres carrés pour un maximum de 492 élèves, ça donne 5.5 mètres carrés par élève. Les normes du ministère sont plutôt entre six à neuf mètres carrés par élève. »
Séance du 17 juin 2013 p.91, para. 2740

C'est donc dire que la cour sera de 10% à 60% trop petite par rapport aux normes du ministère. Et pour y remédier, que propose-t-on ? Convertir le parc de la Fontaine en « parc-école », c'est-à-dire, en terrain de jeu. On en a eu la confirmation à la séance du 18 juin.

En réponse à un intervenant, M. Yves Sylvain, directeur général de la CSMB déclare :

« Et il ne faut pas oublier non plus que c'est un parc et que les enfants vont pouvoir profiter d'un espace... ça ne veut pas dire qu'ils vont rester confinés toujours sur la cour d'école, j'espère, c'est un parc public pour tout le monde. » Séance du 18 juin 2013 p.69, para. 2060

Et ça rejoint les intentions de l'arrondissement. À une question sur l'aménagement et l'amélioration du parc, M. Benoît Malette, chef de la Division urbanisme répond :

« On va travailler avec la commission scolaire aussi pour faire en sorte que, bon, ça pourrait être un parc-école, et c'est toujours dans nos cartons, c'est toujours sur la table à dessin d'améliorer tout ça effectivement. » Séance du 18 juin 2013 p.74, para. 2235.

Et plus tard, lors de la séance, M. Sylvain résume bien le tout :

« ... ce que l'arrondissement va céder... c'est ... 6305 mètres carrés. C'est sûr que c'est un peu petit ; en général, on souhaite plus de 9 à 10 000 mètres carrés pour une école 3-18. Mais je pense qu'on va être capable avec l'arrondissement de faire face à des situations et n'empêche que le parc est quand même là autour et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un

moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments. » Séance du 18 juin 2013 p.104, para. 3135 à 3145.

Alors adieu l'îlot de fraîcheur, la quiétude et le calme que les résidents du quartier ont choisi pour y demeurer. On aura transformé le parc d'arbres et de verdure en terrain de jeu comme on l'a fait à Elgar ! Qui donc à l'arrondissement se préoccupe aussi des besoins et des intérêts des adultes et des personnes plus âgées qui eux aussi ont besoin d'espace ? On veut détruire à tout jamais le seul parc de leur quartier ! Oublie-t-on qu'ils ont été 747 à se déplacer pour aller signer un registre pour le sauver de sa destruction ? N'est-ce pas un témoignage assez percutant pour que les dirigeants municipaux comprennent une fois pour toute !

J'entends déjà des gens dire : « Voilà un parfait exemple du syndrome ' Pas dans ma cour ' » ou encore mieux, sous-entendre de manière insidieuse que les opposants sont contre les enfants comme l'a fait Madame le maire Ginette Marotte lors de l'assemblée du conseil municipal de Montréal du 28 mai 2013 alors qu'elle rétorquait, et je cite :

« L'objectif qu'on a, est purement et simplement des enfants. Et si vous me demandez aujourd'hui..., entre un brin d'herbe dans un triangle..., moi, mon choix est très clair, j'ai choisi les enfants ! ».

C'est ce genre de raisonnement pernicieux et simpliste qui a contribué à diviser la population comme jamais, qui témoigne de la psychose démagogique qui entoure cette question et qui n'a d'autre but que d'essayer de culpabiliser les opposants et de justifier l'entêtement qui pousse les dirigeants de l'arrondissement à refuser de considérer d'autres options qui pourtant existent.

Ça fait deux ans perdus, deux ans que, si les dirigeants avaient été à l'écoute des citoyens et avaient réellement pris les intérêts des enfants en priorité, nous ne serions pas ici aujourd'hui à débattre cette question. Les enfants entreraient dans leur nouvelle école en septembre prochain !

2. Agrandissement impossible

Et parce que le terrain est trop petit, l'agrandissement de l'école à cet endroit sera impossible. Pourtant les besoins à court terme de classes additionnelles sont bien réels. Selon les prévisions de la CSMB, si le présent projet va de l'avant, dieu et la commission nous en préserve, la construction d'une troisième école devra débuter en 2019 pour être prête pour la rentrée scolaire de 2020-2021.

Mais où donc va-t-on construire cette école puisqu'on nous répète *ad nauseam* que le parc de la Fontaine est le seul site disponible sur toute l'île ? La crainte des résidents, c'est que la troisième école soit implantée dans le reste du parc, un précédent ayant été créé par le présent projet et l'article 89 constituant une menace, une épée de Damoclès. Et le refus catégorique d'accorder une servitude de non-agrandissement ne fait qu'accentuer cette crainte.

Parce que les administrations municipales, passées et présentes, ont manqué à leur devoir de planification en ne prévoyant et ne réservant pas de terrains pour des écoles et autres équipements communautaires, va-t-on commettre aujourd'hui une erreur plus grave encore en endossant la destruction à tout jamais d'un parc qui devrait être un legs important pour les générations futures ? Faudra-t-il éternellement se battre pour conserver le peu d'espace vert et de tranquillité qui nous reste ?

3. Absence d'espace de stationnement

Le site du « Triangle » doit faire l'objet de dérogations que l'on dit mineures, mais dont l'une, la non-construction de 60 cases de stationnement tel que la réglementation en vigueur l'exige, a de sérieuses répercussions. La CSMB a établi ses besoins à 35 cases de stationnement alors que, comme il est écrit dans le Sommaire décisionnel de l'arrondissement, « *Le projet de règlement interdit l'aménagement d'une aire de stationnement sur le terrain afin de maximiser la superficie des espaces verts* ». Comme solution, on avance la possibilité de négocier une entente avec les propriétaires du centre commercial voisin ou d'utiliser les espaces libres dans les rues avoisinantes. Examinons ces solutions de plus près :

- a. Si les propriétaires du centre commercial acceptent de rendre disponibles ces 35 espaces de stationnement, cette solution causera une plus grande fréquence d'interruption de la circulation à l'heure de pointe avec 35 personnes, non nécessairement regroupées, qui traverseront le boulevard René-Lévesque pour se rendre à leur travail. On verra plus loin au cours de ma présentation l'impact que ça pourra avoir sur la circulation. Et qui en paiera les coûts de location : la CSMB ? l'arrondissement Verdun ? ou les usagers ? Question sans réponse.
- b. Quant à stationner dans les rues avoisinantes et au parc de la Fontaine, encore faudra-t-il que ces espaces existent réellement et que le personnel puisse s'y rendre dans un délai raisonnable. CIMA+ a déterminé qu'il y avait « *240 espaces de stationnement disponibles à peu de distance de marche* », dont 50% étaient inoccupées lors du décompte, un mardi, « *à 9 h 30 le matin* »!

Après qu'il fut rappelé par une intervenante qu'il y avait du stationnement alternatif sur les rues, particulièrement de novembre jusqu'à la fin mars, on nous dit que « *vu le faible nombre de places requis sur rue, on pense que l'offre est suffisante* ». Le décompte ayant été fait à 9h30 le matin, il a toutes les chances d'être faussé puisqu'à cette heure, un nombre de résidents qui stationnent sur la rue de façon régulière seront partis à leur travail.

Et a-t-on pris en considération les espaces perdues en hiver alors que l'on pousse la neige sur les côtés ou que les entrepreneurs qui déblaient les entrées de garage la mettent sur la rue où elle n'est ramassée que 2 ou 3 jours plus tard, sinon plus.

Quant à pouvoir trouver des places libres à l'heure de pointe et à y accéder en temps raisonnable, vous en jugerez lorsque j'aborderai la question de la circulation.

Enfin peut-on prétendre que l'arrondissement pourra un jour récupérer la valeur du terrain cédé, quelle que soit la durée de l'entente d'échange de services, sans espace de stationnement disponible pour les utilisateurs? Car l'entente avec les propriétaires du centre commercial dont on nous parle ne serait que pour 35 espaces pour le personnel de l'école. Croyez-vous qu'un événement pourra être tenu avec la mention : « Stationnement disponible au centre commercial voisin »?

La circulation : un chaos en devenir

Par leurs nombreuses questions et interventions, les résidents ont exprimé de sérieuses inquiétudes, avec ce projet, sur leur habileté à sortir de l'île particulièrement à l'heure de pointe du matin. La circulation à l'Île-des-Sœurs est déjà problématique et ira en s'aggravant sérieusement selon plusieurs intervenants. Je suis également de cet avis.

L'étude de la circulation que CIMA+ nous a présentée est déficiente et incomplète pour les raisons suivantes :

1. Elle ne tient pas compte de la situation actuelle

En réponse à une question, Mme Catherine Lefebvre de CIMA+ a déclaré que, dans la préparation de son étude, et je cite :

« Non... je n'avais pas une étude des conditions de circulation. ...mon mandat, c'était de définir les besoins en débarcadère, la protection des piétons, la gestion des passages. Je n'avais pas d'études formelles au niveau des intersections limitrophes. Ce n'était pas dans mon mandat actuel. »

Comment l'arrondissement peut-il prétendre déposer une étude de circulation sérieuse si on ne tient pas compte des débits aux autres intersections qui pourraient causer une stagnation dans le giratoire?

2. L'impact sur la circulation d'un brigadier au giratoire est minimisé, je dirais même, ignoré.

A-t-on pris en considération le nombre et la durée des arrêts de la circulation qu'il faudra pour laisser passer les enfants, même regroupés en peloton ? Avec un débit de 972 véhicules/heure sur le boulevard de L'Île-des-Sœurs en direction du giratoire, ce sont 16 véhicules qui seront en attente pour chaque minute que durera la traversée du boulevard.

À titre d'exemple, supposons qu'il faille 3 minutes pour laisser passer 8 à 10 enfants, ce seront 48 véhicules en attente, dont 25 voudront tourner à droite sur le boulevard René-Lévesque. L'entrée du débarcadère sera alors obstruée et les véhicules déjà dans le débarcadère ne pourront pas en sortir tant que la voie ne sera pas libre à nouveau ou qu'un bon samaritain les laisse passer. Et je vous laisse imaginer ce qui arrivera si, au redémarrage, la circulation arrêterait à nouveau sur René-Lévesque pour laisser passer un ou deux enseignants en provenance du stationnement au

centre commercial ! Les véhicules qui seraient alors dans le giratoire, ayant le droit de passage, retarderaient alors le flux provenant du sud, et la ligne d'attente s'allongerait encore plus sur le boulevard Île-des-Sœurs. Combien d'arrêt de la circulation seront requis pour laisser passer les 36 enfants prévus dans l'analyse de CIMA+ et combien d'arrêts croyez-vous qu'il faudra avant de faire face à un véritable étranglement où plus rien ne bouge? Et s'il y avait 40 ou même 50 enfants qui devaient traverser ?

Et je ne vous ai pas parlé de scénarios-catastrophe : un accrochage entre deux ou trois véhicules, un bouchon au coin de Berlioz et René-Lévesque, une chute de neige importante qui, poussée par les grattes, vient réduire la largeur du boulevard Île-des-Sœurs et ne laisse passer qu'une file de voiture ou obstrue la circulation dans les débarcadères, ...

3. L'impact de l'accroissement de la population sur la circulation est ignoré. S'il est vrai, et j'en conviens facilement, que la construction de tours d'habitation n'accroîtra pas de façon sensible le nombre d'enfants qui viendront à l'école, il en est tout autrement du nombre de véhicules.

Dans peu de temps, la population de l'Île passera de 18 000 à 25 000 personnes. Ça veut dire au moins 3 500 à 4 000 voitures de plus, les jeunes couples ayant souvent chacun leur voiture pour aller à leur travail. Compte tenu des projets de construction annoncés, c'est au moins 1 000 voitures de plus qui proviendront de la Pointe-Sud et qui utiliseront le boulevard Île-des-Sœurs pour sortir de l'île. Si seulement la moitié doit sortir de l'Île à l'heure de pointe, vous imaginez-vous ce qu'une augmentation de 50% du débit de voitures au carrefour giratoire occasionnera ?

Et on ne tient pas compte non plus de l'accroissement des véhicules utilisant l'entrée nord du giratoire en provenance de la Pointe-Nord (il n'y en aura pas beaucoup, mais il y en aura quand même) ou suite à la construction des immeubles locatifs sur le Chemin du Golf. Ces enfants ne seront pas des marcheurs ! Et ces véhicules auront droit de passage sur ceux de la direction sud puisqu'ils entreront dans le giratoire plus facilement.

4. CIMA+ n'utilise que les scénarios les plus positifs dans ses estimés et ne considère pas la résultante si leurs estimés utilisés sont sous-évalués. La question a été soulevée par un intervenant et on n'a obtenu qu'un balbutiement comme réponse. Ainsi, quel serait l'impact si au lieu de 17% des résidents des zones 2 à 5 qui utilisent leur voiture pour reconduire leur enfant à l'école, ce sont 20% ou même 25% qui l'utiliseront, particulièrement aux jours de pluie, de fort vent ou de chutes de neige ? Dans toute l'analyse, il n'y a absolument aucun « what if » envisagé.
5. On assume qu'il n'y aura pas de file d'attente à l'entrée des débarcadères. Cela, parce que ça ne sera pas permis ! À ce sujet, M. Jean Cardin a spéculé :

« Ce que l'on peut faire, c'est s'il n'y a pas de place dans les débarcadères, il y a des espaces toujours sur les rues voisines. Donc on parle de la rue Berlioz, Place de la Fontaine, les gens peuvent aller par ce côté-là. Donc c'est sûr que dans les voies de circulation du boulevard Île-des-Sœurs puis boulevard René- Lévesque, il n'y aura pas d'arrêt permis. Les gens, il va falloir qu'ils contournent la zone de débarcadère, la zone d'école puis aller reconduire leur enfant par l'arrière, donc par le parc de la Fontaine. Donc c'est la solution que j'y vois. »

Y a-t-il quelqu'un ici qui pense que c'est ce qui va se produire ? Ce n'est pas parce qu'on le souhaite ou qu'on le recommande que les gens changent leurs habitudes ou leur comportement. Mais dans les calculs et les évaluations qu'on nous présente, c'est ce qu'on assume. Et on ignore l'impact si ça n'arrivait pas. À moins qu'il y ait un policier à l'entrée de chaque débarcadère, les gens vont attendre en ligne qu'il se libère ou pire, ils vont déposer leur enfant, les plus vieux on s'entend, sur le boulevard. C'est ce que je crains et appréhende.

Et si certaines gens voulaient se conformer à cette attente, encore faudrait-il, comme je l'ai mentionné plus tôt, qu'ils puissent se rendre à l'un ou l'autre de ces endroits, revenir sur leurs pas après avoir déposé leur enfant et sortir de l'île, le tout dans un délai raisonnable. Bonne chance !

À mon avis, avec une école dans le triangle, c'est le chaos qui en résultera, un étranglement de la circulation qui est à prévoir.

En conclusion

Madame et messieurs les commissaires, la décision que vous allez prendre aura des conséquences majeures sur la qualité de vie de tous les résidents de l'Île-des-Sœurs, jeunes et vieux, pour des générations à venir.

Le besoin d'une école primaire sur l'île est absolu, incontesté. Le terrain offert par l'arrondissement est inapproprié et inadéquat. Des embouteillages monstres sont à prévoir. Et je ne vois pas d'amélioration possible dans le projet qui viendraient résoudre les problèmes soulevés. C'est ce que j'ai tenté de démontrer dans ce mémoire. L'urgence invoquée pour la construction de l'école dans le parc ou une partie du parc a été fabriquée de toute pièce par les dirigeants de notre arrondissement, passés et présents. Deux années ont été perdues qui auraient dû servir à trouver un site apte à répondre aux besoins présents et futurs d'espace pour l'éducation des enfants.

L'indépendance de votre commission vis-à-vis les institutions politiques vous met à l'abri des considérations politiques qui viennent contaminer le dossier, et ça me rassure. L'espoir que je fonde dans la commission, c'est que les erreurs passées ne viendront pas en produire une autre encore plus importante, plus significative, plus irréversible. Car une fois la construction commencée, on ne pourra plus revenir en arrière.

C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, je vous soumets que la décision qui s'impose à vous, c'est de recommander :

- Que ce projet de construction d'une école primaire dans le « Triangle » soit immédiatement abandonné ;
- Qu'un comité indépendant soit constitué pour identifier un site approprié qui répondra aux besoins présents et futurs de la CSMB;
- Que l'arrondissement dégage les sommes requises pour rendre le site identifié disponible à la CSMB pour construction dans les meilleurs délais, sans compensation exigible.

En bout de ligne, le bon sens doit prévaloir. Les enfants et tous les résidents de l'Île-des-Sœurs vous en seront éternellement reconnaissants.

Gilles Pomerleau
Île-des-Sœurs